



## Succession petite fille

Par **rehad**, le **20/01/2022** à **19:23**

Bonjour,

Mon épouse a donné la moitié de notre maison à ma fille, moitié dont elle a la nue-propriété.  
Combien puis-je donner à ma petite fille qui aura 18 ans cette année ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement.